

« A VOTRE SERVICE »
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Boulevard Carnot – 62 000 ARRAS
RCS ARRAS B 908.534.506

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt juin à neuf heures, Monsieur Patrick PAWLETTA représentant la SAS OXIAL, associé détenant l'intégralité des parts, préside la séance.

Monsieur le Président rappelle alors que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Patrick Pawletta de son mandat de gérant ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus à la gérance ;
- Conventions réglementées

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Patrick PAWLETTA en tant que Gérant à compter de ce jour et prend acte qu'il ne sera pas remplacé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

... la suite omise jusqu'à ...

SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Les décisions de la présente assemblée seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au Gérant de la Société avec faculté pour lui de déléguer ses pouvoirs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Christophe PAWLETTA
Gérant

